

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BRIS Hervé (*suppléant*), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, RAFFIN Karine (*suppléante*), SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-262

ENERGIE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) GUINGAMP-PAIMPOL CHALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1412-1, R1412-1, L22211, L2221-14, R2221-1, R2221-17, et R2221-63 à R2221-94 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.229-26, L.123-19, R229-51 et suivants ;

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.100-1, L.100-2 et L.100-4 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques et les stratégies nationales bas carbone I et II ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 6 avril 2022, portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui précise dans son article 7-5 « la construction et la gestion de chaufferies centrales ainsi que la création et la gestion de réseaux de distribution de chaleur » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 portant création du SPIC « Guingamp-Paimpol Chaleur » et adoption du règlement de service du réseau de chaleur de Belle-Isle-en-Terre ;

Considérant que le réseau de chaleur de Belle-Isle-en-Terre est exploité dans le cadre du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) « Guingamp Paimpol Chaleur », créé par délibération du 17 décembre 2024 et que son fonctionnement est encadré par un règlement de service approuvé à cette même date ;

Considérant que l'expérience d'exploitation a révélé la nécessité de préciser les conditions de démarrage, de prolongation et d'arrêt de la saison de chauffe, par adoption d'une modification du règlement de service, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la modification du règlement de service du SPIC « Guingamp-Paimpol Chaleur », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY